

Première année de Master - Mention « Droit pénal et sciences criminelles » Parcours « Droit pénal comparé » Enseignements et contrôle des connaissances : 2023-2028

Version du 20/03/2023					Volume horaire de l'année (h) :		
Premier semestre	Volume horaire du semestre :			215,50	h ou	ECTS :	30
	Organisation pédagogique Ban		220,00	Examen t		erminal	
Matières	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Compétences fondamentales							
UE obligatoire							
Droit pénal comparé	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi :							
Droit pénal international	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
Procédure pénale (Procédure de droit commun)	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
Droit pénal spécial (infractions contre les personnes)	15,00	35,00	40	60	10	Ecrit	3h
Compétences complémentaires							
UE obligatoires à choix - 2 UE non choisies en compétences fondamer	ntales						
Droit pénal international		35,00		30	3	oral ou écrit	1h si écrit
Procédure pénale (Procédure de droit commun)		35,00		30	3	oral ou écrit	1h si écrit
Droit pénal spécial (infractions contre les personnes)		35,00		30	3	oral ou écrit	1h si écrit
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi :							
Droit européen des droits de l'Homme		35,00		30	3	oral ou écrit	1h si écrit
Droit privé comparé		35,00		30	3	oral ou écrit	1h si écrit
Criminologie générale		35,00		30	3	oral ou écrit	1h si écrit
Compétences transverses							
UE obligatoires à choix - 1 UE à choisir parmi :							
¤ anglais (cours en présentiel + cours en ligne)**	15,00		10		1		
¤ allemand	10,50		10		1		
¤ espagnol	10,50		10		1		
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur	300	Capitalisation du semestre à partir de 150					points

Deuxième semestre					ECTS:	30						
MOBILITE												
Total du semestre sur	300		Capitalisation du ser	nestre à partir de	150	points						
Compétences facultatives*												
Stage facultatif ou tutorat			10 1 Rapport de stage/tutorat			stage/tutorat						

^{*} Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas prises en compte pour l'obtention du semestre ni donc de l'année et du diplôme. Elles figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation